

LES PARTICULARITES JURIDIQUES, COMPTABLES ET FISCALES DES COOPERATIVES

AGRICOLES – NIVEAU 2

Homologation n°16F0233 - 13 heures (renouvellement à prévoir)

Objectifs

Etre capable d'expliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et maîtriser les conséquences sur les missions du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- ↻ Hétérogénéité des textes et méthodologie d'application,
- ↻ Les nouveaux modèles de statuts des coopératives agricoles et les options statutaires,
- ↻ Les aspects juridiques, comptables et fiscaux des activités exercées par la coopérative agricole,
- ↻ Les conditions pour être associé coopérateur,
- ↻ Les relations économiques entre la coopérative et les associés coopérateurs – l'engagement d'activité, la durée de l'engagement d'activité et la période probatoire, la rémunération des apports réalisés par les associés coopérateurs, le document unique récapitulatif,
- ↻ Le retrait de l'associé coopérateur, la radiation,
- ↻ Les associés non coopérateurs – expériences originales,
- ↻ Les nouveautés relatives à la gouvernance de la coopérative agricole,
- ↻ Capital social et capitaux propres des coopératives agricoles,
- ↻ Comptes sociaux,
- ↻ Affectation du résultat, la problématique des ristournes,
- ↻ La gestion des déficits en coopérative agricole – quels sont les risques pour la coopérative et les dirigeants ?
- ↻ Les points d'attention pour les missions du commissaire aux comptes.

Publics concernés

Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs confirmés

Les experts comptables et leurs collaborateurs confirmés

Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Ce séminaire s'adresse à des personnes qui ont une réelle expérience dans les coopératives agricoles et qui maîtrisent déjà les questions traitées dans le séminaire « les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles niveau 1 »

Durée

2 jours

Prochaines sessions :

30 et 31 mai 2018

28 et 29 novembre 2018

Lieu

CNCC - 16 avenue de Messine 75008 Paris

Coût

Tarif non adhérent : 1 300 € HT

Tarif adhérent UNAGRI : 1 200 € HT

Les nouveaux modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles homologués par l'arrêté du 28 avril 2017, les nouvelles options statutaires validées par le HCCA et d'une manière générale, les évolutions législatives et réglementaires récentes (loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les lois de simplification du droit et les décrets n° 2016-1401 du 18 octobre 2016 et n° 2016-1820 du 21 décembre 2016 modifiant le titre II du livre V du code rural et de la pêche maritime relatif aux sociétés coopératives agricoles) sont intégrées et mises en évidence.

Intervenants

Commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole

Moyens pédagogiques

Présentation accompagnée d'un support power point, des annexes documentaires et des cas pratiques, en partie sous format dématérialisé sur une clé USB